

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Bourses Mobilité Île-de-France doctorant-e-s

La Région encourage et facilite la mobilité des jeunes chercheurs inscrits en 1re ou 2e année de thèse dans l'une des écoles doctorales franciliennes, dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Pour quel type de projet ?

Travaux de thèse dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Qui peut en bénéficier ?

Les doctorants.

Quelle est la nature de l'aide ?

Le financement de 4.000€ max. peut servir à couvrir les dépenses engendrées par toute mobilité à l'étranger sans condition de durée, dans le cadre du programme de recherche poursuivi.

L'aide peut être utilisée par le bénéficiaire sur toute la durée restante de la thèse, sans pouvoir excéder 3 ans à compter de la date de son attribution par la Commission permanente.

La demande de versement de la subvention se fait en 2 fois :

une avance de 80% de l'aide ou un acompte de 80% max. de l'aide,
un solde de 20% de la subvention.

Le bénéficiaire devra transmettre à la Région un rapport permettant de dresser le bilan de la mobilité au regard du programme de recherche.

Quelles démarches ?

Les doctorants doivent télécharger le dossier de candidature à compléter et l'attestation d'éligibilité, à partir du 20 avril 2020.

Ces documents sont à transmettre à l'école doctorale.

Les écoles doctorales doivent sélectionner les dossiers parmi les candidatures reçues et remplir les attestations d'éligibilité dans la limite du nombre de candidatures maximum communiqué à chaque école par la Région.

Ensuite, les doctorants sélectionnés doivent déposer leur candidature en ligne sur la plateforme régionale mesdearches.iledefrance.fr comprenant l'attestation d'éligibilité complétée par l'école doctorale.

Aucune candidature transmise sans l'attestation d'éligibilité ne sera examinée par les services régionaux.

À noter

L'école doctorale est seule habilitée à pré-sélectionner les candidats et à remplir leur attestation d'éligibilité.

Pré-sélection des candidats par les écoles doctorales du 20 avril au 29 mai 2020.

Dépôt des candidatures des doctorants sur la plateforme Mes démarches du 2 juin au 20 juillet 2020.

Après instruction des dossiers par les services régionaux, l'attribution définitive des aides est votée en commission permanente.

Contact

Direction de l'enseignement supérieur et de l'orientation, Service Vie étudiante,
boursesmobilité.doctorants@iledefrance.fr



1 avril 2020
20 juillet 2020